

**MAIRIE D'AVANNE-AVENEY (25720)**  
**CANTON DE BOUSSIÈRES**  
**ARRONDISSEMENT DE BESANÇON**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 13 FEVRIER 2015 A 19H30**

*Membres en Exercice : 19*

*Date de Convocation : 05/02/2015*

*Date d’Affichage :*

*- de la Convocation : 07/02/2015*

*- du Compte-rendu : 16/02/2015*

L’an deux mille quinze, le treize février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d’Avanne-Aveney, régulièrement convoqué, s’est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Alain PARIS

Présents : M. AUBRY P., Mme BERNABEU M.J., MM. BILLOT J.P., DELMOTTE L., Mmes ESSERT S., GERARD A., M. GODARD J., Mme HUMBERT A., MM. JOUFFROY B., LEMAIRE R., LOUALI M.T., Mmes MAZLOUMIDES D., MULIN B., MM. PARIS A., PERRIN Y., Mme PIQUARD B., M. RAMBOZ M., Mmes ROBERT M.C., ROY L.

Absent(es) excusé(es) :

Secrétaire de Séance : Mme PIQUARD Brigitte

## **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

### **FINANCES**

- 01 – Enfouissement du réseau d’électricité HTA*
- 02 – Acquisition de parcelles dans la boucle du Doubs*
- 03 – Convention : travaux d’accompagnement pour aménagement de rues*

### **FORET**

- 01 – Vente de gré à gré de bois d’industrie : campagne 2014*
- 02 – Contrat d’assistance à l’exploitation au bénéfice de l’ONF*
- 03 - ONF : programme de travaux d’entretien et d’investissement 2015*
- 04 – Piste forestière à la Maltournée : préparation du dossier par l’ONF*

### **PERSONNELS**

- 01 – Ajustement du service hebdomadaire d’un agent à l’école maternelle*

### **DIVERS**

- 01 – Service de remplacement du Centre de Gestion du Doubs*
- 02 – Redevance incitative – information*
- 03 – Groupement de commande – Elaboration des Ad’Ap.*
- 04 – Tarif des concessions pour les cavurnes.*
- 05 – Hangar communal : devis alarme*
- 06 – Classe découverte.*
- 07– Administration du Droit des Sols : création d’un service mutualisé d’agglomération : information.*

## **I. FINANCES**

### **I.1 – Enfouissement du réseau d'électricité HTA**

Dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau HTA situé rue des Combots, projet proposé et voté à l'unanimité en conseil municipal du 19/09/2014, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SYDED, autorisation doit être donnée au Maire pour signer la convention déterminant les modalités de participation financière et de règlement des dépenses liées à la réalisation de la présente opération.

Pour rappel : montant total TTC de l'opération 82.850 €uros dont participation SYDED 43.957 €uros et commune 38.894 €uros

#### **Délibération 2015/01 – 19 suffrages exprimés**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité existant sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED.

L'opération est située **rue des Combots**

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 82.850 €uros TTC. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisées dans l'annexe financière « prévisionnelle » de la convention financière jointe.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

1. **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune.
2. **Demande** au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus.
3. **Autorise** le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe « prévisionnelle », et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

### **I.2 – Acquisition de parcelles dans la boucle du Doubs**

#### **Délibération 2015/02 – 19 suffrages exprimés**

La Direction Générale des Finances Publiques – France Domaine, nous ont fait parvenir une déclaration d'intention d'aliéner soumis au droit de préemption urbain concernant les parcelles A19 et A20, lieudit « Revers Martin » d'une superficie de 1365 m<sup>2</sup>.

Observant qu'en 2012, la commune a déjà acquis un grand nombre de parcelles dans cet espace de la Boucle du Doubs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir ces parcelles pour un montant de 410 €uros soit 0,30 €uros le m<sup>2</sup>.

### **I.3 – Convention : travaux d'accompagnement pour aménagement de rues**

#### **Délibération 2015/03 – suffrages exprimés**

Un accompagnement administratif et technique de la commune a été demandé à la CAGB, pour l'aménagement et la sécurisation des rues des Cerisiers, Grande Rue et Pont.

Proposition a donc été faite par le service « prestation aide aux communes » pour un montant de 24.300 € TTC ;

Les conseillers par 15 voix pour et 4 abstentions autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents du Grand Besançon.

## **II. FORET**

### **II.1 – Vente de gré à gré de bois d'industrie : campagne 2014**

#### **Délibération 2015/04 – 19 suffrages exprimés**

L'ONF a passé un accord de vente de bois d'industrie en billons à une société au prix unique prévisionnel de 49 € la tonne H.T. rendue –usine.

Les conseillers par 15 voix pour, 3 contre et 1 abstention, autorise la vente de gré à gré, dans le cadre de la contractualisation de bois, pour environ 120 tonnes de bois d'industrie provenant des parcelles 1 et 28 de la forêt communale.

### **II.2 – Contrat d'assistance à l'exploitation au bénéfice de l'ONF**

#### **Délibération 2015/05 – 19 suffrages exprimés**

L'ONF a transmis un devis pour l'assistance des bois façonnés à dominante feuillus pour la campagne 2014-2015 pour un montant de 1584 € TTC (Transport rendu usine – livraison client – bois d'industrie / énergie pesés usine – distance de transport 80 à 100 km maximum), localisation parcelles 1 et 28.

Le Conseil Municipal accepte ce devis par 15 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

### **II.3 – ONF : programme de travaux d'entretien et d'investissement pour 2015**

#### **Délibération 2015/06 – 19 suffrages exprimés**

L'ONF propose des travaux d'entretien et investissement suivants :

- Ouverture et cloisonnement d'exploitation au broyeur : parcelle 25
- Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur : parcelles 18 et 19
- Nettoyement de régénération : parcelle 21

Montant estimatif des travaux 10.887,29 € H.T.

Le Conseil Municipal accepte ce programme de travaux par 18 voix pour et 1 abstention.

### **II.4 – Piste forestière à laMaltournée : préparation du dossier par l'ONF**

Suite à la décision du conseil municipal du 19 décembre 2014 de participer à l'aménagement de la piste forestière à la sortie de la Maltournée, l'O.N.F. propose un devis pour le montage du dossier d'aide pour un montant H.T. de 750 €.

Décision du Conseil Municipal : 16 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

### **III. PERSONNELS**

#### **III.1 – Ajustement du service hebdomadaire d'un agent à l'école maternelle**

##### **Délibération 2015/07 – 19 suffrages exprimés**

Faisant suite à la réactualisation des horaires de l'ATSEM après la nouvelle organisation des rythmes scolaires, la durée de travail hebdomadaire de l'agent à l'école maternelle passe de 30h00 à 31h00.

Ce nouvel horaire, accepté par l'agent, prend effet au 1<sup>er</sup> février 2015.

### **IV. DIVERS**

#### **IV.1 – Service de remplacement du Centre de Gestion du Doubs**

##### **Délibération 2015/08 – 19 suffrages exprimés**

La convention de partenariat entre la commune et le service missions temporaires du Centre de Gestion du Doubs arrive à échéance.

L'objet de cette convention est la mise à disposition par le Centre de Gestion du Doubs d'un remplaçant temporaire afin de palier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

#### **IV.2 – Redevance incitative - information**

Si l'on peut se féliciter de la redevance incitative, force est de constater que l'incidence pour nos communes n'a pas baissée avec les dépôts sauvages et leurs collecte.

Le Président de l'agglomération a été saisi, par courrier, afin que soit envisagé le maintien de la contribution de 1 € par habitant permettant de compenser les frais des communes pour gérer les surplus de déchets liés aux incivilités engendrées par la redevance.

#### **IV.3 – Convention relative au groupement de commande entre la commune de Serre-les-Sapins et d'autres communes membres du Grand Besançon pour l'élaboration d'un Ad'Ap**

Le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 12 novembre 2014, les conseillers avaient décidé d'adhérer au groupement de commande pour l'élaboration des Ad'Ap.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise le Maire à signer celle-ci.

## Délibération 2015/09 – 19 suffrages exprimés

### 1. Contexte

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « Loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées.

Le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 a fixé un délai de 10 ans pour la mise en conformité des Etablissements Recevant du Public (ERP). Cette mise en conformité devant donc être effective avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour répondre au retard pris par de nombreux Maîtres d'Ouvrages dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place par voie d'Ordonnance N° 2014-1090 datée du 26 septembre 2014 l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).

Ce dispositif s'impose à tout Maître d'Ouvrage et/ou exploitant dont le patrimoine d'ERP ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L.III-7-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le dépôt de l'Ad'Ap auprès de l'Autorité Administrative (Préfecture ou Mairie selon les cas) devra intervenir dans un délai de 12 mois à compter du 26 septembre 2014.

Afin d'optimiser leurs achats, de contribuer à la maîtrise de leurs budgets et de bénéficier de l'expertise administrative et technique de la commune de Serre-Les-Sapins, plusieurs communes membres du Grand Besançon ont décidé de regrouper leurs commandes concernant le recrutement d'un bureau d'études spécialisé en accessibilité pour l'élaboration des Ad'Ap.

La mission confiée au bureau d'études, se décomposera en 3 phases :

- Remise à jour du diagnostic d'accessibilité réalisé précédemment (prise en compte des travaux effectués, des nouvelles normes,...)
- Définition de la stratégie de mise en accessibilité et des dérogations à envisager
- Formalisation du dossier d'Ad'Ap

### 2. Convention

Par la présente convention, en application de l'article 8 du code des marchés publics, la commune de Serre-les-Sapins et plusieurs communes du Grand Besançon : conviennent de se grouper pour constituer un groupement de commande en vue de passer un marché d'élaboration des Ad'Ap.

Le marché sera passé sous forme de procédure adaptée, pour un montant estimé entre 140.000 et 180.000 €uros H.T en fonction du nombre de communes adhérentes, soit 2,90 €/habitant. Chaque commune devra payer le prestataire en fonction du montant qui la concerne. Le prix définitif ainsi que la répartition par commune sera transmis par le coordonnateur à chaque membre du groupement après notification de l'attribution du marché.

Le groupement de commandes est constitué pour la durée de la procédure, jusqu'à l'acceptation des Ad'Ap par la Préfecture.

Le coordonnateur du groupement est la commune de Serre-les-Sapins, appuyée par les services du Grand Besançon et la mission accessibilité du CCAS de Besançon. Cette mission ne donne pas lieu à rémunération.

Les principales missions assurées par le coordonnateur sont les suivantes : recensement des besoins des membres du groupement, détermination de la procédure de passation applicable, élaboration du DCE, analyse des candidatures et des offres, signature et notification du marché au titulaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les termes de la convention de groupement de commande relative à l'élaboration d'un Ad'Ap,
- S'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires,
- Autorise le Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commande.

#### **IV.4 – Tarif des concessions pour les cavurnes**

##### **Délibération 2015/10 – 19 suffrages exprimés**

Suite au nombre croissant des crémations et à la demande de cases au columbarium, il est proposé de mettre à disposition des administrés cinq places pour recevoir cinq cavurnes d'une surface de 1 m<sup>2</sup> chacune.

Cette concession constructible est proposée au prix de 125 Euros le m<sup>2</sup> pour 50 ans.

Ces concessions seront adossées au mur dans la partie basse du cimetière vers les columbariums, elles ne seront pas vendues d'avance, mais seulement lors d'une inhumation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le tarif de ces nouvelles concessions.

#### **IV.5 – Hangar communal : devis alarme**

Suite à un vol commis au hangar communal, un devis a été demandé à FLOentreprise pour la pose d'une alarme, pour un montant H.T. de 2.416 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.

#### **IV.6 – Classe découverte**

##### **Délibération 2015/11 – 19 suffrages exprimés**

Dans sa réunion du 19 décembre 2014, le conseil municipal a décidé de participer, sous forme d'une subvention, au projet de classe de découverte à Paris pour un montant de 2.550 Euros

Suite aux récents attentats, celui-ci a été annulé.

Un nouveau projet a donc été présenté, sur le thème de la géographie et des sciences, pour les classes de CM1 et CM2. Ce séjour se déroulera à la Grande Motte du 13 au 17 avril 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, octroie la subvention de 2.550 Euros pour cette sortie découverte qui avait été prévue pour la sortie à Paris.

#### **IV.7 – Administration du Droit des Sols : création d'un service mutualisé d'agglomération : information**

La loi ALUR votée en mars 2014, annonce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la fin de l'instruction des autorisations d'urbanisme par la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Aucune ressource financière de compensation ne sera fournie aux communes qui devront désormais prendre en charge l'exercice de cette mission.

Dans ce contexte, la CAGB propose de mettre en place pour les communes qui le souhaitent, un service commun, étant convenu que le coût de ce service soit financé par les communes qui conventionneront pour travailler avec ce service.

Le Maire informe de l'adhésion de la commune au service commun, en bénéficiant de la mission de base ainsi que l'instruction des permis de construire à enjeux et les permis d'aménager. Les actes restants (CU, autorisation de travaux, DP, permis de démolir et permis de construire maison individuelle) restant à la charge de la commune, les choix de cette dernière pouvant être à l'avenir modifiés si besoin.

Les coûts définitifs seront communiqués lorsque le recensement des besoins des communes sera effectué.

*L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20h45.*

**Le Maire,**

**Alain PARIS**